NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

1 SOMMAIRE

Table des matières

1 SOMMAIRE 2

Introduction 3

1 Le budget primitif 3

1.1 La section de fonctionnement 3

1.1.1 Généralités 3

1.1.2 Les recettes de fonctionnement 4

1.1.3 Les dépenses de fonctionnement 6

1.2 La section d'investissement 7

1.2.1 Les recettes d'investissement 7

1.2.2 Les dépenses d'investissement 8

2 Les indicateurs de la Commune 11

2.1 L'épargne brute et l'épargne nette 11

2.2 L'endettement de la Commune 11

2.2.1 L'encours de dette de Bousbecque 11

2.3 Les taux d'imposition 12

2.4 Les ratios de la Collectivité 13

2.5 Effectifs de la collectivité – Charges de personnel 13

2.5.1 Tableau des effectifs au 01/01/2021 13

2.5.2 Evolution des charges de personnel sur les trois dernières années 14

Introduction

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielle est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation. Elle sera également disponible sur le site internet après adoption du conseil municipal des délibérations auxquelles elle se rapporte.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget 2021, pour la période qui s'étend du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Ce budget a été précédé par la présentation du rapport d'orientations budgétaire débattu lors du conseil municipal du 14 Décembre 2020.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de maintenir les subventions au même niveau qu'en 2020
- de contenir la masse salariale
- de ne pas augmenter les taux d'imposition
- d'investir dans la rénovation des bâtiments communaux
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, c'est-à-dire que les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courant des services de la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

1 Le budget primitif

1.1 La section de fonctionnement

1.1.1 Généralités

La section de fonctionnement regroupe :

- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité :
    - charges à caractère général : fluides, alimentation, entretien des bâtiments, des terrains, des voiries, assurances, contrat de maintenance, transports….
    - de personnel : agents titulaires, contractuels, charges sociales, médecine du travail…

- de gestion courante : indemnités d'élus, subventions aux associations…
- intérêts de la dette
- dotations aux amortissements, provisions

- toutes les recettes que la collectivité peut percevoir :
  - les prestations de services : restauration scolaire, école de musique, concessions cimetière….
  - Les dotations de l'État et participations: dotation forfaitaire, participation CAF, ….
  - Les impôts et taxes : taxes foncières, taxe sur l'électricité, ….
  - Les reprises sur provisions et amortissements que la collectivité a pu effectuer.

1.1.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent pour le budget primitif 2021 à la somme de 4 950 000 €. (4 990 129 € au budget primitif 2020)

Elles se décomposent comme suit :

Article	Libellé	Proposition – Budget Primitif 2021
013	Atténuations de charges	15 000,00 €
70	Vente de services	315 000,00 €
73	Impôts et taxes	3 950 000,00 €
74	Dotations et participations	650 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00 €
76	Produits financiers	- €
77	Produits exceptionnels	4 000,00 €
777	Quote part des subventions d'investissements transférables	15 000,00 €
	TOTAL DES RECETTES	4 950 000,00 €

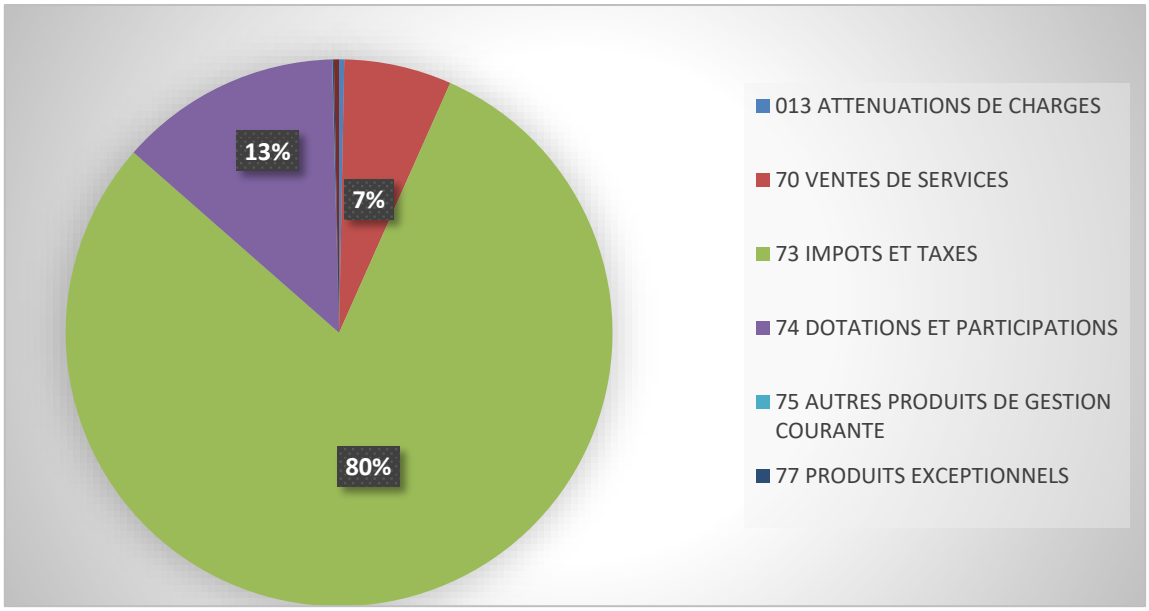

Dans le contexte actuel, nous vous proposons de ne pas augmenter les taux des impôts directs pour l'année 2021 pour ne pas peser sur le pouvoir d'achat des ménages à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23.01 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52.31 %

Evolution des recettes de fonctionnement sur les trois dernières années :

Article	Libellé	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP+DM 2020	CA 2020 provisoire	Proposition BP 2021
013	Attenuation de charges	50 000,00 €	108 314,62 €	40 000,00 €	39 127,89 €	40 000,00 €	28 248,58 €	15 000,00 €
70	Vente de services	429 000,00 €	455 945,91 €	430 000,00 €	430 065,71 €	432 000,00 €	315 269,13 €	315 000,00 €
73	Impôts et Taxes	3 730 198,58 €	3 762 455,06 €	3 780 000,00 €	3 996 547,67 €	3 898 129,00 €	3 966 813,68 €	3 950 000,00 €
74	Dotations et participations	575 700,00 €	743 150,20 €	700 000,00 €	711 993,41 €	573 500,00 €	618 086,70 €	650 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	1 400,00 €	913,34 €	1 000,00 €	1 094,90 €	1 000,00 €	909,94 €	1 000,00 €
76	Produits financiers	25,00 €	23,10 €	- €	23,10 €	- €	0,79 €	- €
77	Produits exceptionnels	2 000,00 €	31 579,89 €	18 000,00 €	16 215,46 €	6 000,00 €	10 086,85 €	4 000,00 €
777	Quote part des subv. d'invest. transf.	35 000,00 €	34 153,45 €	35 000,00 €	35 423,05 €	39 500,00 €	29 267,21 €	15 000,00 €
	TOTAL DES RECETTES	4 823 323,58 €	5 136 535,57 €	5 004 000,00 €	5 230 491,19 €	4 990 129,00 €	4 968 682,88 €	4 950 000,00 €

1.1.3 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent pour le budget primitif 2021 à la somme de 4 950 000€. (4 990 129 € au budget primitif 2020).

Article	Libellé	Proposition - Budget primitif 2021
011	Charges à caractère général	1 259 100,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 718 000,00 €
014	Atténuations de charges	45 000,00 €
65	Autres charges de gestion courantes	595 400,00 €
66	Charges financières	62 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	5 500,00 €
6811	Dotation aux amortissements	265 000,00 €
	TOTAL DES DEPENSES	4 950 000,00 €

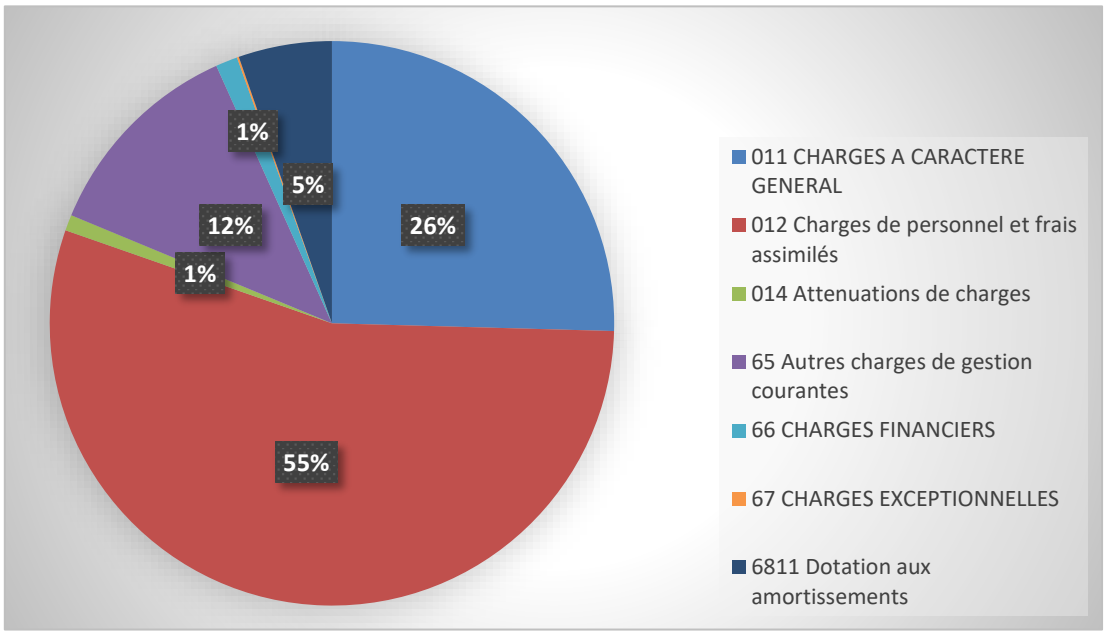

Evolution des dépenses de fonctionnement sur les trois dernières années :

Article	Libellé	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP+DM 2020	CA 2020 provisoire	Proposition BP 2021
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 217 064,25 €	1 214 882,07 €	1 517 672,22 €	1 191 381,14 €	1 558 408,31 €	1 135 262,74 €	1 259 100,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 680 000,00 €	2 653 182,72 €	2 730 000,00 €	2 719 492,09 €	2 770 000,00 €	2 769 560,57 €	2 718 000,00 €
014	Attenuations de charges	46 000,00 €	43 064,44 €	46 000,00 €	43 428,75 €	45 500,00 €	45 202,45 €	45 000,00 €
65	Autres charges de gestion courantes	618 700,00 €	550 091,96 €	609 000,00 €	563 969,11 €	601 400,00 €	586 633,99 €	595 400,00 €
66	CHARGES FINANCIERS	92 000,00 €	82 460,12 €	80 000,00 €	74 767,53 €	72 000,00 €	67 463,53 €	62 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 300,00 €	5 260,76 €	6 000,00 €	5 276,41 €	10 500,00 €	9 580,88 €	5 500,00 €
6811	Dotation aux amortissements	335 000,00 €	334 045,00 €	336 000,00 €	315 746,02 €	271 000,00 €	270 394,16 €	265 000,00 €
6761	Différences sur réalisations positives	2 040,00 €	2 040,00 €	2 000,00 €				
675	Valeur comptable des immobilisations cédés							
	TOTAL DES DEPENSES	4 996 104,25 €	4 885 027,07 €	5 326 672,22 €	4 914 061,05 €	5 328 808,31 €	4 884 098,32 €	4 950 000,00 €

1.2 La section d'investissement

1.2.1 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont principalement constituées des subventions des différents partenaires institutionnels (Etat, Département, EPCI) et de l'autofinancement de la collectivité.

Les recettes d'investissement s'établissent pour le budget primitif 2021 à la somme de 792 000 €. (824 500 € au budget primitif 2020)

Article	Libellé	Proposition – Budget primitif 2021
13	SUBVENTION INVESTISSEMENT	470 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	50 500,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	
13	Autres subvention d'équipements transférables	
040	Dotations aux amortissements	265 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	6 500,00 €
021	Virement section de fonctionnement	
	Résultat d'investissement N-1	
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	792 000,00 €

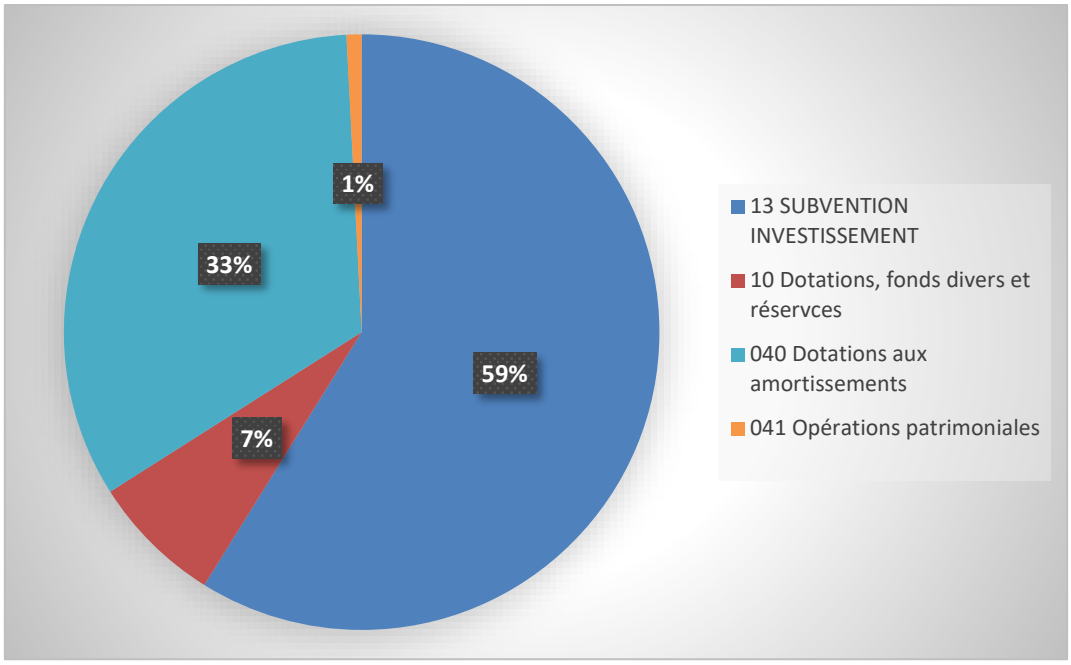

Evolution des recettes d'investissement sur les trois dernières années :

Article	Libellé	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP + DM 2020	CA 2020 provisoire	BP 2021 proposition
13	SUBVENTION INVESTISSEMENT	40 000,00 €	15 071,00 €	28 000,00 €	8 410,60 €	220 000,00 €	240 961,91 €	470 000,00 €
2051	Concessions droits							
2135	Installations générales et agencements							
10	Dotations, fonds divers et réservces	253 000,00 €	258 173,94 €	132 000,00 €	130 772,03 €	331 000,00 €	328 194,11 €	50 500,00 €
165	Dépots et cautionnements reçus			2 873,05 €	1 500,00 €	2 500,00 €	- €	- €
13	Autres subvention d'équipements transférables		- €					
040	Dotations aux amortissements	337 040,00 €	336 085,00 €	338 000,00 €	315 746,02 €	271 000,00 €	268 924,22 €	265 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	1 000,00 €						6 500,00 €
021	Virement section de fonctionnement							
	Résultat d'investissement N-1	294 980,52 €		490 946,58 €		330 545,80 €	- €	- €
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	926 020,52 €	609 329,94 €	991 819,63 €	456 428,65 €	1 155 045,80 €	838 080,24 €	792 000,00 €

1.2.2 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement regroupent l'ensemble des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune. Il s'agit notamment des travaux sur les bâtiments communaux, l'acquisition de matériel, de mobilier…

Article	Libellé	BP 2021 Proposition
20	Immobilisations incorporelles (étude, logiciel..)	13 500,00 €

Les

204182	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles (travaux, mobilier…)	614 000,00 €
16	Emprunts (remboursement de la dette)	143 000,00 €
020	Dépenses imprévues	
040	Opérations d'ordre	15 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	6 500,00 €
001	SOLDE EXECUTION N-1	
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	792 000,00 €

dépenses d'investissement s'établissent pour le budget primitif 2021 à la somme de 792 000 €. (824 500 € au budget primitif 2020)

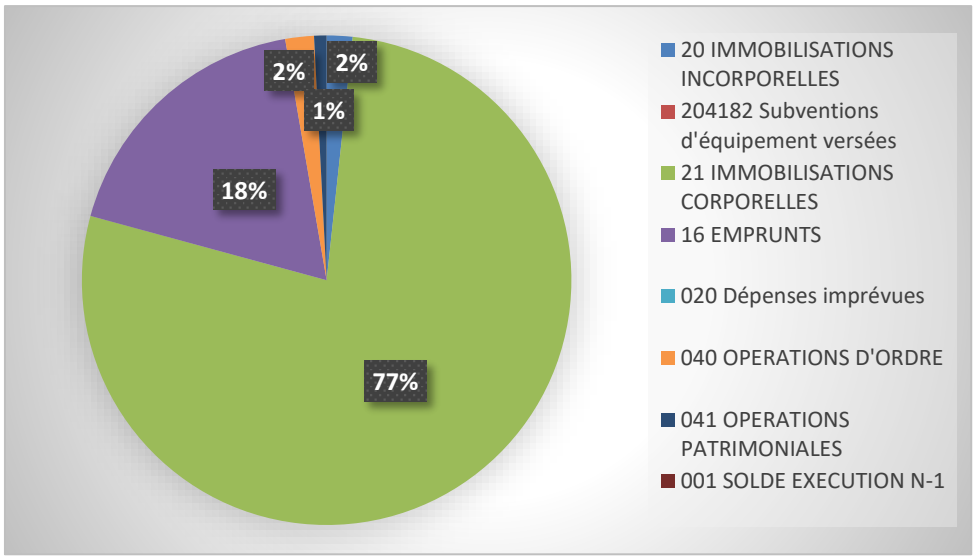

Evolution des dépenses d'investissement sur les trois dernières années :

Article	Libellé	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP + DM 2020	CA 2020 provisoire	BP 2021 Proposition
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	22 000,00 €	6 693,00 €	50 000,00 €	11 122,83 €	37 000,00 €	20 892,67 €	13 500,00 €
204182	Subventions d'équipement versées			40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	672 980,52 €	179 839,68 €	728 946,58 €	355 289,15 €	880 045,80 €	574 651,17 €	614 000,00 €
16	EMPRUNTS	193 000,00 €	192 677,75 €	177 450,00 €	174 994,40 €	158 500,00 €	156 408,59 €	143 000,00 €
020	Dépenses imprévues							
040	OPERATIONS D'ORDRE	35 000,00 €	34 153,45 €	35 423,05 €	35 423,05 €	39 500,00 €	30 737,15 €	15 000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 000,00 €	- €					6 500,00 €
001	SOLDE EXECUTION N-1							
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	923 980,52 €	413 363,88 €	1 031 819,63 €	616 829,43 €	1 155 045,80 €	822 689,58 €	792 000,00 €

Les dépenses principales inscrites au budget primitif 2021 sont les suivants :

- Site de l'Hôtel de Ville : Réhabilitation et rénovation des ateliers municipaux, aménagement des espaces extérieurs et prolongement de l'accessibilité du parc
- Travaux participant à la transition écologique et la rénovation thermique dans le groupe scolaire Thomas PESQUET
- Le solde des travaux de la vidéo protection
- L'achat d'un véhicule pour le service d'ASVP, du mobilier urbain, du matériel informatique…
- L'aménagement du parking du complexe sportif (clôture et plantations)

2 Les indicateurs de la Commune

2.1 L'épargne brute et l'épargne nette

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

L'épargne brute, elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)
- L'autofinancement des investissements

A noter qu'une collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

Libellé	CA 2018	CA 2019	CA 2020 provisoire
Recettes réelles de fonctionnement	5 102 382	5 195 067	4 939 415
Produits financiers	23	23	0
Recettes execptionnelles	31 580	11 072	10 086
Total dépenses réelles de fonctionnement	4 548 941	4 598 318	4 613 704
Charges exceptionnelles	5 260	5 276	9 580
Charges financières	82 460	74 767	67 463
Remboursement des emprunts	192 678	174 994	156 000
Encours de dette	2 008 419	1 833 425	1 711 197
Epargne brute	553 441	596 749	325 711
Epargne brute retraitée	527 121	590 953	325 205
Epargne nette retraitée	334 443	415 959	169 205
Epargne nette de gestion	360 763	421 755	169 711
Taux d'épargne brute	10,40	11,40	6,60
Capacité de désendettement (solvabilité)	3,81	3,10	5,26

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la collectivité sur l'exercice.

- *L'épargne nette de gestion correspond à la prise en compte des recettes et dépenses non récurrentes de la commune.*

2.2 L'endettement de la Commune

2.2.1 L'encours de dette de Bousbecque

L'encours de dette de la collectivité diminue ces dernières années, celle-ci se désendette progressivement. Cette tendance devrait se poursuivre ces prochaines années si aucun nouvel emprunt n'est souscrit.

Par ailleurs, si nous décidons de contracter de nouveaux emprunts ces prochaines années, cela fera évoluer à la hausse cet encours de dette. Nous devrons alors veiller à dégager suffisamment d'épargne sur sa section de fonctionnement afin de pouvoir sereinement la rembourser.

Taxe foncière sur les propriétés bâties	**23.01 %**
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	**52.31 %**

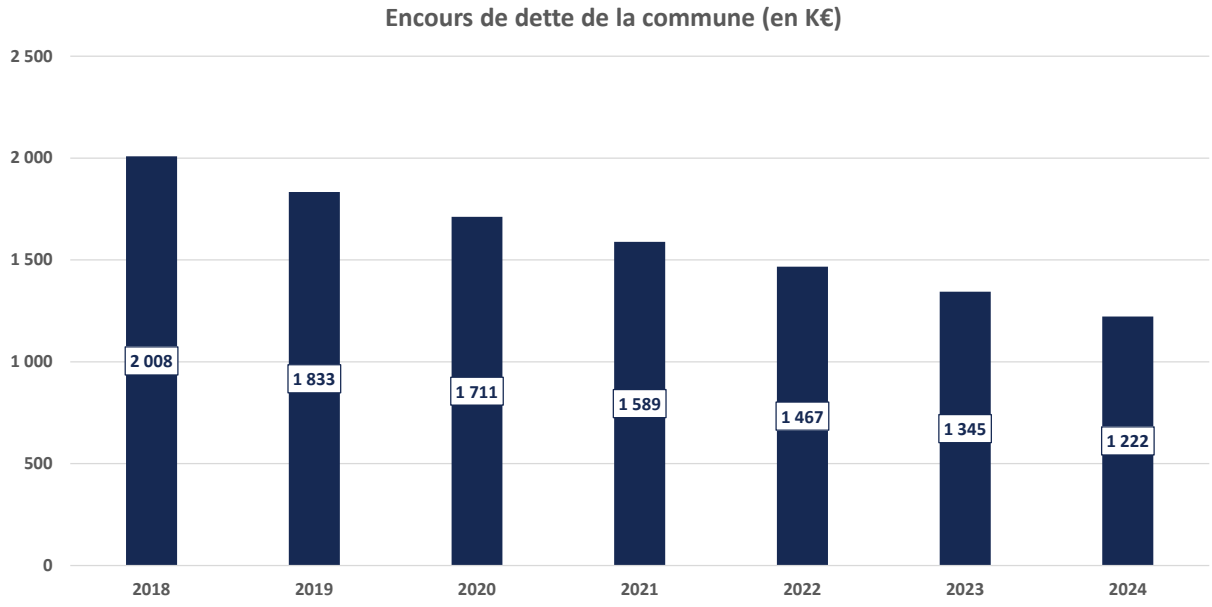

2.3 Les taux d'imposition

Ceux-ci restent inchangés pour l'année 2021 à savoir :

2.4 Les ratios de la Collectivités

L'article R 2313-1 du CGCT énonce onze ratios synthétiques que doivent présenter les communes de plus de 3 500 habitants dans leur débat d'orientation budgétaire, le tableau ci-dessous présente l'évolution de ces onze ratios de 2018 à 2020.

	2020	2021	Moyenne nationale
Dépenses réelles de fonctionnement /habitant	946	962	839
Fiscalité directe / habitant	514	515	464
Recettes réelles de fonctionnement / habitant	998	1013	1020
Dépenses d'équipement / habitant	130	129	262
Dette / habitant	372	344	795
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	60,03%	58,01%	52,30%
Dépenses réelles de fonct + capital de la dette / Recettes réelles de fonct	97,97%	97,83%	90,30%
Dépenses d'équipement / recettes réelles de fonctionnement	13,05%	12,72%	25,70%
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	37,26%	33,98%	77,90%

2.5 Effectifs de la collectivité – Charges de personnel

2.5.1 Tableau des effectifs au 01/01/2021

Secteur administratif	cat.	Postes créés	Postes pourvus	Dont temps non complet	détachement
Attaché	A	1	1		1
Rédacteur	B	2	0		
Adjoint adm Ppal 1ère classe	C	1	1		
Adjoint adm. Ppal 2e cl	C	8	7	1	
TOTAL		12	9	1	1

Secteur animation	cat.	Postes créés	Postes pourvus	Dont temps non complet	détachement
Animateur Ppla 1e cl	**B**	1	1		
Animateur Ppla 2e cl	**B**	1	1		
Animateur	B	2	2		
Adjoint animation	C	8	8	0	
TOTAL		10	10	0	

Enseignement artistique	cat.	Postes créés	Postes pourvus	Dont temps non complet	détachement
prof. Ens. Art. hors classe	**A**	2	1	1	
Assis. Ens Art Ppal 2ème cl	B	2	2	2	
Assis. Ens. Art Ppal 1ere cl	B	8	8	8	
TOTAL		10	10	10	

Emploi fonctionnel	cat.	Postes créés	Postes pourvus	Dont temps non complet	détachement
DGS 2 à 10 000 hab.	A	1	1		

Secteur médico-social	cat.	Postes créés	Postes pourvus	Dont temps non complet	détachement
Infirmier gén. Hors classe	**A**	1	1		
Auxiliaire puéri. Ppal 1ère classe	**B**	2	2	1	
Auxiliaire puéri. Ppal 2ème classe	**B**	1	1	1	
TOTAL		4	4	2	

Secteur social	cat.	Postes créés	Postes pourvus	Dont temps non complet	détachement
EJE 1ère classe	A	1	1		
EJE 2ème classe	A	2	1	1 non pourvu	
Agent éc. Mat. Ppal 1ecl	C	1	1		
Agent social 2e cl.	C	1	1		
TOTAL		7	6	0	

Secteur technique	cat.	Postes créés	Postes pourvus	Dont temps non complet	détachement
Agent maitrise ppal	C	3	3		
Agent maitrise	C	1	0		
Adjoint tech. ppal 1cl	C	3	3	1	
Adjoint tech. ppal 2cl	C	13	13	3	
Adjoint technique	C	31	17	5	
TOTAL		51	36	9	
TOTAL GENERAL		**95**	**76**	**22**	**1**

2.5.2 Evolution des charges de personnel sur les trois dernières années

Article		BP 2018	CA 2018	**BP 2019**	**CA 2019**	**BP+DM 2020**	**CA 2020 provisoire**	Proposition BP 2021
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement				981,60 €	500,00 €	4 004,97 €	2 000,00 €
6218	Autres personnels extérieurs	20 000,00 €	56 668,48 €	140 000,00 €	143 316,67 €	140 000,00 €	127 568,13 €	115 000,00 €
6331	Versement transport	27 000,00 €	26 251,28 €	27 000,00 €	25 891,18 €	26 000,00 €	26 801,23 €	27 000,00 €
6332	Cotisations versées au FNAL	7 000,00 €	6 688,00 €	7 000,00 €	6 578,00 €	7 000,00 €	6 905,00 €	7 000,00 €
6336	Cotisations CDG et CNFPT	26 500,00 €	25 523,10 €	26 500,00 €	25 385,51 €	26 000,00 €	24 133,02 €	25 000,00 €
6338	Autres taxes et rémunérations figph	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
64111	Rémunération principale	1 270 000,00 €	1 273 858,28 €	1 350 000,00 €	1 383 141,38 €	1 389 000,00 €	1 391 431,20 €	1 390 000,00 €
64112	NBI, supplément familial et indemnité rés	51 000,00 €	47 276,62 €	50 000,00 €	42 273,96 €	45 000,00 €	42 922,90 €	43 000,00 €
64118	Autres indemnités	81 000,00 €	98 640,74 €	100 000,00 €	107 665,68 €	108 000,00 €	103 822,62 €	105 000,00 €
64131	Rémunération non titulaires	427 200,00 €	383 431,95 €	310 000,00 €	311 765,86 €	352 000,00 €	347 629,58 €	312 000,00 €
64138	Autres indemnités non titulaires	- €	1 950,93 €	2 000,00 €	1 185,00 €	1 500,00 €	1 009,02 €	1 000,00 €
64168	Emplois d'insertions	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6451	Cotisation à l'URSSAF	305 000,00 €	275 702,01 €	300 000,00 €	255 691,30 €	256 000,00 €	262 500,68 €	263 000,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	365 000,00 €	368 528,63 €	375 000,00 €	383 697,96 €	384 000,00 €	396 553,23 €	397 000,00 €
6454	Cotisation ASSEDICS	24 000,00 €	15 133,00 €	15 000,00 €	8 585,00 €	9 000,00 €	11 331,00 €	3 000,00 €
6455	Cotisation assurances du personnel	70 000,00 €	67 667,20 €	25 000,00 €	22 301,99 €	22 500,00 €	22 301,99 €	22 500,00 €
6471	Prestation versées pour le compte du	- €	- €	- €	- €	- €		
6475	Médecine du travail	6 000,00 €	5 589,00 €	2 000,00 €	1 031,00 €	3 500,00 €	489,00 €	5 500,00 €
6478	Autres charges sociales diverses	- €	- €	- €	- €			
6488	Autres charges du personnel	300,00 €	273,50 €	500,00 €	- €		157,00 €	- €
O12	**Charges de personnel et frais assimilés**	**2 680 000,00 €**	**2 653 182,72 €**	**2 730 000,00 €**	**2 719 492,09 €**	**2 770 000,00 €**	**2 769 560,57 €**	**2 718 000,00 €**